



## N° 177 Évaluation portant sur les mesures de réinsertion proposées en prison rapport publié le 27 janvier 2023

No 177 Évaluation des mesures de réinsertion proposées en prison			
Recommandations proposées	3	Ouvert	2
		Fermé	1
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, une recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue.

La recommandation mise en œuvre permet une meilleure séparation des détenus en détention préventive et en exécution de peine à Champ-Dollon. Cette séparation répond à la recommandation 1 de la Cour et permet de mieux satisfaire aux exigences fixées par l'article 75 al.1 CP. Pour ce faire, l'aile Est de Champ-Dollon est actuellement affectée à la détention des personnes en exécution de peine. Durant l'année 2023, le taux de personnes détenues en exécution de peine dans l'aile Est est ainsi passé de 55 % (janvier 2023) à 94 % (décembre 2023).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 177 Evaluation des mesures de réinsertion proposées en prison					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
177-R1	Assurer une meilleure séparation des détenus en détention préventive et en exécution de peine afin de mieux répondre aux exigences fixées par l'article 75 al.1 CP	Élevée	DG OCD / Direction ChampDollon	Pour l'aile Est de ChampDollon 30.06.2023 Pour le surplus selon le calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032	Fermé
177-R2	Offrir des conditions-cadres soutenant le déploiement complet du concept de réinsertion et de désistance au sein des établissements pénitentiaires concernés	Élevée	DG OCD / SPI / Établissement	Selon calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032	Ouvert
177-R3	Favoriser le passage des détenus en milieu ouvert	Moyenne	DG OCD / SAPEM / SPI / Établissements	Selon calendrier de la planification pénitentiaire 2022-2032	Ouvert